



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ FINANCIER

**Cent soixante-treizième session**

**Rome, 12-16 novembre 2018**

**Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrement**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**Mme Beth Crawford**

**Fonctionnaire responsable**

**Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources**

**Tél. +39 06570 52298**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



## RÉSUMÉ

- Le présent document rend compte de l'application de l'ancienne politique de la FAO relative à la fixation des taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets (PSC), ainsi que de la nouvelle politique de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil en 2015 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les ancienne et nouvelle politiques relatives aux dépenses d'appui coexisteront pendant l'exercice biennal 2018-2019. Le présent rapport couvre la période allant de juin 2017 à mai 2018.
- Sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 31 mai 2018, la FAO a engagé 421 projets financés par des fonds fiduciaires. Le tableau 1 fait apparaître la répartition de ces projets en fonction de la politique de recouvrement des coûts appliquée, en indiquant pour chaque catégorie le nombre de projets concernés et le budget total correspondant. Selon le cas, ce sont les taux de recouvrement des dépenses d'appui fixés par l'ancienne ou par la nouvelle politique qui ont été appliqués aux projets.
- La mise en œuvre de la nouvelle politique a été soigneusement préparée au cours de l'année écoulée: élaboration de directives, d'instructions détaillées et d'un programme de formation; communication et liaison avec les Membres et d'autres partenaires fournisseurs de ressources; mise au point de systèmes informatiques; et suivi, dépannage et analyse approfondie des problèmes de mise en œuvre.
- Le présent document couvre la dernière période au cours de laquelle des projets ont été approuvés dans le cadre de l'ancienne politique. À l'avenir, ces informations seront communiquées au Comité financier au titre de l'exécution du budget dans le Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires.

## INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a pris note de l'application de l'ancienne politique relative aux taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets ainsi que de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, sur la période allant de juin 2017 à mai 2018;**
- **a rappelé que le rapport couvre la dernière période au cours de laquelle des projets en cours d'exécution ont été approuvés dans le cadre de l'ancienne politique;**
- **s'est déclaré satisfait de la mise en œuvre de la nouvelle politique de recouvrement des coûts en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;**
- **a noté qu'à l'avenir, il sera fait rapport sur la question dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget.**

1. Le présent document rend compte de l'application de l'ancienne politique de la FAO relative à la fixation des taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets (PSC), ainsi que de la nouvelle politique de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil en 2015<sup>1</sup> et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les ancienne et nouvelle politiques relatives aux dépenses d'appui coexisteront pendant l'exercice biennal 2018-2019. Le présent rapport couvre la période allant de juin 2017 à mai 2018.

## I. Aperçu général des politiques de recouvrement des coûts

### A. Ancienne politique

2. L'ancienne politique prévoit des taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets (PSC) pour les projets financés par des ressources extrabudgétaires. Elle continue de s'appliquer à tous les projets qui étaient en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi qu'à ceux pour lesquels le processus de formulation et les négociations avec les partenaires fournisseurs de ressources étaient bien avancés à cette date.

3. Les catégories de projets financés par des ressources extrabudgétaires auxquelles s'appliquent les taux PSC sont définies comme suit dans l'ancienne politique: assistance technique et appui direct aux activités du Programme ordinaire (taux standard de 13 pour cent) et assistance d'urgence (taux plafond de 10 pour cent). Le taux pour les activités financées conjointement varie entre 0 et 10 pour cent. Le taux PSC peut être revu à la baisse s'il est prévu que les dépenses d'appui indirectes variables (telles que définies dans l'ancienne politique) imputables à un projet donné seront moins élevées. Il appartient au Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources d'évaluer les éventuels écarts par rapport aux taux PSC standard.

### B. Nouvelle politique

4. La nouvelle politique de la FAO en matière de recouvrement des coûts prévoit un recouvrement intégral des coûts sur une base proportionnelle. Cette méthode vise à répercuter précisément les coûts réels d'exécution, en tenant compte des intrants et des conditions opérationnelles des projets et de l'appui effectivement nécessaire à leur mise en œuvre.

5. La politique classe les différentes dépenses de la FAO en dépenses opérationnelles directes (DOD), dépenses d'appui directes (DAD) et dépenses d'appui indirectes (DAI)<sup>2</sup>:

- a) **Dépenses opérationnelles directes** – intrants spécifiques (personnel, matériel et fournitures, frais de déplacement, contrats, bureaux et transport), y compris les activités d'appui technique de la FAO, qui sont nécessaires à la réalisation complète et dans les temps des objectifs du projet.
- b) **Dépenses d'appui directes** – services qui sont assurés par la FAO et qui sont nécessaires à l'obtention d'intrants spécifiques (recrutement de personnel, organisation et fourniture d'une assistance technique, achat de matériel et de fournitures et élaboration de rapports financiers), selon les besoins. Les DAD sont recouvrées sur le budget des projets sous deux formes principales: intrants directs ou application d'un barème (liste de coûts).
- c) **Dépenses d'appui indirectes** – dépenses calculées d'après un pourcentage des dépenses directes totales. Les DAI correspondent aux dépenses d'appui que l'on ne peut associer directement à la mise en œuvre des projets. Elles couvrent une part des dépenses liées aux activités suivantes: gestion, gouvernance et surveillance, stratégie et planification, audit et enquêtes, mobilisation de ressources, partenariats, élaboration de programmes, participation au régime commun des Nations Unies, information, sensibilisation et communication. Le taux qui est appliqué aux dépenses directes pour calculer les DAI est actuellement de 7 pour cent.

<sup>1</sup> CL 151/REP, paragraphe 11 e).

<sup>2</sup> FC 156/7.

6. La mise en œuvre de la nouvelle politique a été soigneusement préparée au cours de l'année écoulée, avec notamment:

- a) l'élaboration de directives, d'instructions détaillées et d'un vaste programme de formation pour le personnel qui participe à la formulation et à la mise en œuvre de projets dans toute l'Organisation;
- b) des activités de communication et de liaison avec les Membres et les autres partenaires fournisseurs de ressources au sujet des caractéristiques de la nouvelle politique ainsi que des mesures de transition et de mise en œuvre;
- c) la mise au point de systèmes informatiques pour la gestion et le suivi des dépenses d'appui directes;
- d) le suivi, le dépannage et l'analyse approfondie des problèmes de mise en œuvre afin de permettre une résolution rapide.

### **C. Aperçu des recouvrements de dépenses d'appui du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018**

7. Sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 31 mai 2018, la FAO a engagé 421 projets financés par des fonds fiduciaires. Le tableau 1 fait apparaître la répartition de ces projets en fonction de la politique de recouvrement des coûts appliquée, en indiquant pour chaque catégorie le nombre de projets concernés et le budget total correspondant. Comme annoncé au Comité financier en novembre 2017<sup>3</sup>, le format du rapport a été modifié pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

8. La première section du tableau 1 concerne les projets approuvés dans le cadre de l'ancienne politique. On a imputé les dépenses d'appui à ces projets en leur appliquant soit les taux PSC standard, soit une combinaison de ces taux et du coût direct des services administratifs et opérationnels.

9. La deuxième section du tableau porte sur les projets approuvés dans le cadre de la nouvelle politique. En mai 2018, le nombre de projets concernés était encore relativement faible (41 projets au total), mais on attend une augmentation exponentielle au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

10. La troisième section est consacrée aux catégories spéciales qui, conformément à la nouvelle politique de recouvrement des coûts, peuvent bénéficier d'une application plus souple des taux de recouvrement des dépenses d'appui dans des circonstances particulières<sup>4</sup>. Pour les projets qu'ils financent, l'UE et le FEM exigent que la FAO respecte leurs directives spécifiques en matière de budgétisation et de recouvrement des coûts. En ce qui concerne les projets financés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), la mise en œuvre de la nouvelle politique est reportée à janvier 2019 en raison de la nature spéciale de ce partenaire fournisseur de ressources totalement décentralisé. Ce délai sera mis à profit pour produire les supports de communication à l'intention des partenaires fournisseurs de ressources, organiser une formation au niveau des pays et examiner le flux des opérations. Les projets du TeleFood (associés à un taux zéro conformément à la résolution 3/97 de la Conférence) et un petit nombre d'autres cas spéciaux déterminés d'un commun accord (frais de voyage des participants issus de pays en développement, principalement) entrent également dans cette catégorie.

---

<sup>3</sup> FC 169/8, paragraphe 7.

<sup>4</sup> FC 161/6, Annexe 1, paragraphe 13.

11. Le comité est invité à noter que le présent document couvre la dernière période au cours de laquelle des projets ont été approuvés dans le cadre de l'ancienne politique. Il s'agissait de donner la répartition des projets par catégories de taux. Étant donné que, conformément à la politique de recouvrement des coûts, un taux unique de 7 pour cent est appliqué au titre des dépenses d'appui indirectes, indépendamment du type de projet, les dépenses d'appui directes étant inscrites dans le budget des projets, le document dans son format actuel n'aura plus lieu d'être. Il est prévu que ces informations seront communiquées à l'avenir dans le cadre des rapports portant sur l'exécution du budget<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Notamment dans le *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires* et dans le *Rapport sur l'exécution du programme*.

**Tableau 1.** Répartition des projets engagés durant la période allant de juin 2017 à mai 2018, en fonction des méthodes de recouvrement appliquées, en nombre de projets et en valeur

Recouvrement des dépenses d'appui	Nombre de projets	Budget total (en USD)	% du budget total
<b>1. Ancienne politique</b>			
Projets d'assistance d'urgence	92	289 308	
Projets d'assistance technique	103	241 022	
Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire	42	31 503	
<i>Total partiel – ancienne politique</i>	<i>237</i>	<i>561 832</i>	<i>61,3 %</i>
<b>2. Nouvelle politique</b>			
Projets d'assistance d'urgence	31	46 144	
Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire	6	5 775	
Projets d'assistance technique	4	22 862	
<i>Total partiel – nouvelle politique</i>	<i>41</i>	<i>74 781</i>	<i>8,2 %</i>
<b>3. Catégories spéciales</b>			
Union européenne	39	187 861	
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	30	37 852	
OCHA	30	53 182	
TeleFood	36	315	
Autres cas particuliers	8	574	
<i>Total partiel – catégories spéciales</i>	<i>143</i>	<i>279 784</i>	<i>30,5 %</i>
<b>Total général</b>	<b>421</b>	<b>916 396</b>	<b>100 %</b>